

**Complément d'avis n°2019/9-06
relatif à l'admission par l'État de diplômés de
l'École de bioingénierie de Bruxelles
de Université Libre de Bruxelles
(anciennement École interfacultaire de Bioingénieur-ULB Agro)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire sur la prise en compte des recommandations demandé dans l'avis n°2019/9-06.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École de bioingénierie de Bruxelles de Université Libre de Bruxelles;
- Vu la note de synthèse établie par Marie-Madeleine LE MARC, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 mars 2023,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 14 mars 2023.



La présidente,
Elisabeth CREPON